Solidaires Finances Publiques

L'Orange et les pépins

Journal février 2015 DIRCOFI SUD EST

« passées les bornes, il n'y a plus de limite » Pierre DAC

Article I : Le chef a toujours raison ou la soumission demandée aux agents

Véritable marronnier administratif du début d'année, l'évaluation professionnelle va encore mobiliser, à tous les niveaux, une énergie considérable, occuper un temps qui pourrait être dédié à des tâches plus essentielles et au final coûter très cher à une administration qui cherche désespérément à faire des économies sur le dos des missions de service public.

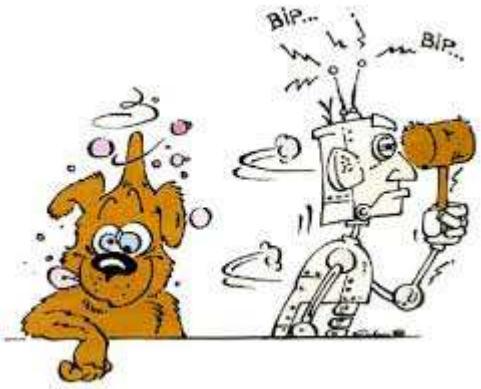

L'entretien individuel constitue l'étape centrale du dispositif.

L'administration nous le présente comme un moment idyllique et essentiel pour les agents :dialogue, responsabilisation, transparence, valorisation, amélioration des carrières.

La réalité et les objectifs poursuivis sont moins roses !

Il s'agit en fait de vous faire entrer dans le moule d'un individualisme forcené qui s'accommode mal du caractère collectif et coopératif qui préside à l'exercice de vos missions: on a tous besoin les uns des autres !

Il s'agit en réalité de vous faire accepter, de force, de vous

soumettre à la dictature des indicateurs de performance, et de vous appâter par les maigres possibilités d'avancement et de progression de carrière: un leurre quand on s'intéresse de près aux gains indiciaires et pécuniaires que permettraient un avancement accéléré d'échelon, quand le volume des promotions se rabougrit, quand le bel espace professionnel promis par la fusion se rétrécit considérablement sous l'effet des contraintes budgétaires.

Quant au dialogue, il se résume à un monologue, voire à un réquisitoire: quand vous franchissez le seuil du bureau de votre chef de service, votre sort est généralement déjà entendu. S'il s'avère qu'il vous est défavorable, seul le recours en CAP est susceptible de vous sauver.

Ce n'est pas pour rien que la DGFiP elle-même considère que l'évaluation individuelle est constitutive d'un risque psychosocial

Dans ces conditions et pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, le boycott de l'entretien d'évaluation est légitime.

La protection des agents : une priorité impérative

Depuis le 27 janvier 5 inspecteurs sont mis en examen pour violation du secret professionnel dans l'exercice de leur fonction (en l'occurrence mention dans une proposition de rectification de la lettre d'un avocat du contribuable).

Ces agents bénéficient de la protection juridique (assistance d'un avocat payé par l'administration) et l'équipe de la DIRCOFI SUD EST a correctement pris la mesure en apportant son soutien moral.

L'affaire est complexe et le Bureau national est saisi du dossier.

C'est avec émotion que nous avons appris cette nouvelle et nous souhaitons tous que cette triste histoire se termine rapidement.

Tous les vérificateurs sont concernés. La virulence de certains contribuables notamment dans la région PACA n'est plus à démontrer.

Depuis l'assassinat de Jean-Luc DEQUAIRE, des groupes de travail ont été constitués tant au niveau local que national sans pour autant que la direction générale prenne la pleine mesure de toutes les situations auxquelles sont exposés les vérificateurs. Plus soucieuse de défendre les droits en jeu que de protéger ses agents, il est temps que notre administration prenne les mesures nécessaires.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES se battra pour que vos revendications aboutissent.

Une lettre ouverte à nos collègues pour les assurer de notre soutien vous parviendra prochainement.

Quelle place pour l'encadrement à la DGFiP?

Délégation de responsabilités sans moyens ni marges de manœuvre, non reconnaissance des fonctions d'adjoints, multiplication des «titres» sans véritable logique d'ensemble, descente «en cylindre» et en ligne directe des circulaires et directives sans coordination des bureaux métiers, l'encadrement de proximité est bien isolé dans la hiérarchie DGFiP.

C'est particulièrement vrai en matière de conditions de travail : les responsables de services et chefs de postes doivent à la fois alimenter le DUERP (bien que la seule responsabilité engagée soit celle du n°1 départemental), assurer le soutien, animer le dialogue professionnel, valider la plupart des actes de gestion courante,…après avoir suivi l'activité, fixer les priorités en accomplissant toutes les tâches, … bien sûr!

Solidaires Finances Publiques dénonce l'abandon du sujet par la Direction générale: un premier rapport, remis par l'IRES en 2012 dans le cadre du Comité National de Suivi des Conditions de Travail, n'a fait à ce jour l'objet d'aucune traduction concrète. Il a été purement et simplement enterré!

Non, le seul sujet que la Direction générale accepte de discuter concernant l'encadrement, c'est d'une formation limitée à certains aspects des conditions de travail ! Pour le reste: circulez,il n'y a rien à voir!

Après avoir longtemps repoussé le sujet, la DG vient enfin de

s'engager vers la mise en place d'un dispositif de médiation de conflit. Disposera-t-il de l'autonomie et de la neutralité nécessaire pour les résoudre; rien n'est moins sûr!
La Direction générale n'est pas prête à questionner le rapport hiérarchique, pas plus qu'elle n'a su aider les cadres en attente de méthode à gérer des situations difficiles, pas plus qu'elle n'a réussi à remettre en cause ses options de pilotage des missions.
Et puis, parfois, c'est le management qui est source de risque relationnel, par manque de méthode, par surcroît de pression, parce qu'il est dépassé, ou qu'il n'a pas eu d'autre choix de carrière que de devenir manager…
?…
Non, la priorité absolue des cadres devrait être le soutien aux agents, parce que ce sont eux qui font le boulot ! C'est à la Direction générale qu'il appartient de l'affirmer et de l'assumer.

Ré-humaniser le travail!

Les agents et les cadres ne sont pas le maillon faible d'une administration dont la dématérialisation serait l'aboutissement!
Ajouter une procédure simplifiée c'est souvent complexifier le travail !
Les dématérialisations, l'offre multi-accès, les procédures normées, génèrent de nouvelles sollicitations externes ou internes.

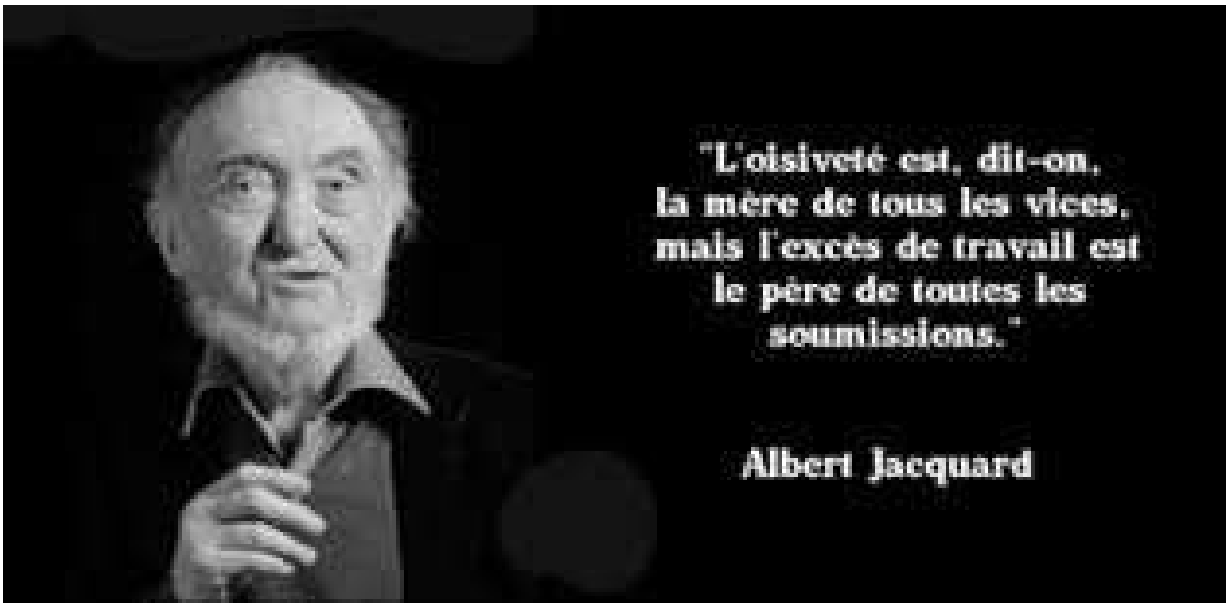

Demande de mutation : N'oublier pas de faire parvenir à la section SOLIDAIRES le double de votre demande de mutation qui sera transmise au CAPISTES nationaux !

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas

Dans les jours qui viennent, vous allez être sollicités afin de payer votre cotisation 2015.

Pour celles et ceux qui ne sont pas (encore) adhérents ou qui l'ont été, n'hésitez plus.

Le succès rencontré par Solidaires lors des dernières élections professionnelles a conforté notre place de 1ère organisation syndicale de la DGFiP mais aussi nous a permis de devenir et de loin la première fédération du ministère.

Nous en sommes très fiers, car cela n'aurait pu se faire sans la présence et la proximité que vous nous reconnaissez.

Solidaires Finances Publiques ne vit que des cotisations de ses adhérents et ne perçoit aucune subvention de quiconque ce qui est un signe évident et rassurant de son indépendance. Malheureusement, pour faire vivre nos idées et nos valeurs, l'air pur et l'eau fraîche ne suffisent pas.

Tout cela pour dire que nous avons besoin de vous pour répondre présent quand vous avez besoin de nous.

Nous comprenons aisément néanmoins, qu'en ces temps de rigueur

sociale, d'austérité et de régression en tout genre, certains éprouvent des difficultés financières. Vous avez alors la possibilité de vous acquitter de votre cotisation (qui est loin d'être la plus onéreuse) en deux, trois ou quatre fois (à voir avec le correspondant). Autre précision, par le biais de la réduction d'impôt vous "récupérez" 66% de son montant, ce qui fait qu'une cotisation de 100 € n'en coûte en réalité que 33 €

Une équipe à votre service : Pascale MOLLA : trésorière
Virginie JABOUILLE
Valérie CHIABOTTO
Christine DUPIN
Betty JADAUD
José-Valentine SAMARAN